

Melun, le 28 mars 2016



Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne
Cité Administrative,
20, quai Hippolyte Rossignol,
77010 MELUN Cedex

OBJET : Statistiques genrées

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La mesure n°9 du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013 prévoit que des données sexuées concernant les avancements et les promotions doivent être présentées chaque année devant les CAP. Cette exigence est rappelée par la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Interrogée par le SNUipp-FSU, Madame la Ministre de l'Education nationale s'est engagée à donner des instructions aux DASEN, via les rectorats comme vous pourrez le lire en pièce-jointe.

A ce jour, nous ne disposons pas de ces informations, malgré nos demandes, comme lors de la CAPD du 15 juin 2016, ce qui est non seulement contraire au texte sus-cité mais aussi aux engagements de l'État employeur qui se veut exemplaire sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

D'ores et déjà, nous souhaitons avoir les informations suivantes pour la campagne de promotions 2016/2017 par échelon par sexe et par grade :

- nombre de promouvables ;
- nombre de promu-es ;
- note moyenne et médiane ;
- représentation des notes par décile.

Dans l'attente de ces documents, nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'assurance de notre profond attachement aux valeurs du Service Public d'éducation.



Isabelle Cévéro Julien Fernandez Thierry Grignon
Co-secrétaires départementaux
SNUipp-FSU 77

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
Section de Seine-et-Marne - 12 Bd de l'Almont - BP 85 - 77001 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 64 09 54 00 - Fax : 01 60 68 18 76 - <http://77.snuipp.fr> - snu77@snuipp.fr